

Éviter-Réduire-Compenser : d'un idéal conceptuel aux défis de sa mise en œuvre

Charlotte BIGARD

Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE), Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
France

Ingénieure AgroParisTech spécialisée dans le domaine de la gestion et de l'ingénierie de l'environnement (Paris 5), elle a réalisé ses premiers travaux en lien avec l'évaluation environnementale dès 2014 sur l'intégration des enjeux de biodiversité à la stratégie d'aménagement équilibré du territoire, notamment à travers l'accompagnement de la Direction du Foncier et de l'Aménagement Opérationnel (DFAO) de la Métropole de Montpellier. Elle a poursuivi son parcours en effectuant une thèse CIFRE accueillie par le CEFE (CNRS) à Montpellier, thèse pendant laquelle elle s'est intéressée à la façon dont la séquence Éviter-Réduire-Compenser permet de prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire, et ceci à différentes échelles d'action (échelle des projets d'aménagement opérationnel et échelle de la planification de l'aménagement du territoire). Ses travaux s'attachent à répondre à des questions issues des praticiens et s'intègrent aux sciences de la conservation en articulant des concepts et méthodes empruntés à la géographie, la sociologie de l'action organisée et l'écologie.

Résumé

Le territoire est le support d'interactions entre les êtres vivants et leur espace de vie. Parmi ces interactions, il est aujourd'hui reconnu que les activités anthropiques sont une cause déterminante de l'érosion de la biodiversité. Dans ce contexte, la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » (ERC) est un instrument réglementaire visant l'absence de perte nette de biodiversité (no net loss) en aménagement du territoire. Or, il semblerait qu'elle ne permette pas de remédier à la perte chronique de biodiversité. Au-delà de ses limites pratiques et théoriques, parmi les causes de cette inefficacité on peut mentionner : la focalisation sur la « compensation » et sur l'échelle « projet » ou encore la convergence des études vers la problématique des grands projets d'aménagement.

Ainsi, en partant de questions issues du terrain, en adoptant une posture à l'interface entre recherche et action, et en choisissant une démarche pluridisciplinaire, ces travaux reposent sur l'hypothèse que les difficultés actuelles sont liées à des défis scalaires et qu'un changement d'échelle spatiale, temporelle et fonctionnelle est nécessaire pour permettre à l'instrument de prétendre à son objectif. A travers une analyse qualitative et quantitative de l'application de la séquence ERC dans le cadre de petits projets d'aménagement, nous identifions une série de limites associées à l'échelle « projet ». Ceci nous amène à analyser, tout d'abord théoriquement puis empiriquement grâce à l'étude de collectivités territoriales responsables de la planification de l'aménagement, les implications d'un changement d'échelle vers une mise en œuvre de la séquence ERC à l'échelle territoriale et stratégique de la planification. Enfin, nous conduisons une réflexion sur l'élaboration d'une démarche méthodologique d'anticipation de la séquence ERC dès la planification, appliquée au cas concret de Montpellier Méditerranée Métropole.

In fine, ces recherches nous permettent d'apporter des compléments de réponse à la question des fins effectives de l'instrument : éviter ou plutôt légitimer la perte de biodiversité ? Nos propositions et perspectives pour les praticiens et les chercheurs vont dans le sens d'une mise en œuvre de la séquence ERC plus en phase avec son objectif de no net loss.

<http://www.biu-montpellier.fr/florabium/jsp/nnt.jsp?nnt=2018MONTG010>